

Procès verbal

Le vendredi 11 avril 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge BLADINIERES.

Secrétaire de la séance : Madame Anick ROUBY

Présents : Monsieur Serge BLADINIERES Monsieur Jacques MAS MAURY Monsieur Jean-Paul BURI Madame Dominique CAMPOURCY Monsieur Christel VALADE Monsieur Bernard ALZAGA Monsieur David DELVILLE Monsieur Jean-Paul GAILLARD Madame Anick ROUBY Madame Sandrine MONTOYA

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Vote des taux de fiscalité 2025

Vote du Budget primitif 2025

Remplacement luminaires Bourg

Délibérations du conseil :

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025 (N° DE_006_2025)

Monsieur le maire rappelle au conseil que le vote des taux des taxes directes locales doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Compte-tenu de l'évolution du montant des bases d'imposition, le produit fiscal attendu pour l'année 2025 peut être estimé à 121 701€,

Après délibération, le Conseil Municipal décide

de ne pas modifier les taux de référence des taxes pour l'année 2025, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 39.99 %
- Taxe foncière (non bâti) : 115.59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.03 %

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif 2025 (N° DE_007_2025)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses 142 482,78 €

Recettes 142 482,78 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 250 474,98 €

Recettes 250 474,98 €

TOTAL 392 957,76 €

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Délibération : adoptée

Remplacement luminaire Bourg (N° DE_008_2025)

Monsieur le Maire présente le projet Remplacement luminaires Bourg - A01 - 33PL Bourg - rte de Lagardelle - rte de Grézels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
2. souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025,
3. s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL , participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 204182. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.

Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération

Délibération : adoptée

Monsieur Serge BLADINIERES
Président de séance

Madame Anick ROUBY
Secrétaire de séance

